

M. ARMSTRONG: Ce tableau ne porte que sur les effectifs civils. Je crains que nous n'ayions passé outre à la question touchant les effectifs militaires, et nous vous fournirons ce renseignement. Ceci donne le total des employés civils.

M. BENIDICKSON: Le personnel civil et les employés temporaires civils?

M. ARMSTRONG: Oui. Naturellement, il y a très peu de temporaires aux quartiers généraux.

Le PRÉSIDENT: Nous examinerons donc "emplois intermittents et autres", "surtemps, primes et autres crédits", puis "total des traitements et des salaires".

M. PETERS: Comment s'interprètent le surtemps et les primes? Est-ce seulement pour le personnel civil?

M. ARMSTRONG: Tous ces montants s'appliquent uniquement au personnel civil.

Le PRÉSIDENT: "Indemnités civiles", "solde et indemnités".

M. PETERS: Cette rubrique "solde et indemnités" ne s'applique qu'au personnel civil?

M. ARMSTRONG: Solde et indemnités s'appliquent entièrement au personnel militaire.

M. PETERS: Est-ce le poste qui comprend ces réclamations et dépenses de voyage?

M. ANDERSON: Non.

M. ARMSTRONG: Les allocations de voyage sont au poste "frais de voyage". Nous y viendrons.

M. PETERS: Par exemple, quand un homme est affecté à un poste, on lui alloue normalement ses repas.

Le PRÉSIDENT: On m'informe que cela est dans les "frais de voyage", plus bas.

M. CHAMBERS: Serait-ce le bon endroit pour poser quelques questions sur l'instruction?

Le PRÉSIDENT: L'instruction des forces armées?

M. CHAMBERS: L'instruction de l'armée.

Le PRÉSIDENT: Non, je crois que cela appartient en réalité à un article de portée générale. Mais si vous avez une question particulière à poser, allez-y.

M. CHAMBERS: Je me demande si l'on pourrait nous exposer les principes sur lesquels repose l'instruction de l'armée en rapport avec l'évolution moderne de l'art de la guerre, et en particulier le genre de discipline en vigueur dans l'armée. Par exemple, les recrues et autres soldats du R.C.R. sont-ils encore tenus de presser leurs lacets et de cirer leurs semelles de bottes? C'est un genre de discipline qui, je pense, est généralement attribué à l'ancienne armée britannique. L'utilité en a été contestée, surtout depuis que le niveau d'éducation de nos recrues s'est relevé de beaucoup. Je me demande si la sorte d'instruction dont cela est un exemple ne fait pas tort au moral d'un soldat.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous donner une forme un peu plus précise à votre question? Nous avons une certaine tolérance, mais quelle est la question?

M. CHAMBERS: Est-ce que les hommes du R.C.R. doivent encore presser leurs lacets et cirer les semelles de leurs bottes?

M. PEARKES: Je n'en ai pas la moindre idée. Nous nous en informerons pour vous. Cependant, il est important que les soldats prennent soin de leur fourniment, lacets, fusils, bottes ou vêtements. Il est important aussi que la mise des soldats conserve un degré d'élégance en rapport avec leur formation régimentaire. On ne peut pas abaisser la norme de bonne mise nécessaire pour correspondre à un certain degré d'excellence. Il est fort possible que certains commandants subordonnés insistent sur un degré exagéré de pressage et de polis-